

Les salarié-es ne doivent pas perdre leur vie à la gagner !



Paris, Aix en Provence
décembre 2015

Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange n'aurait pas dû mourir du travail !

Un décès de trop !

Lundi 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange, chutait avec son échelle et il décédait des suites de cet accident le 23 décembre ! Cette Plate Forme Echelle devait permettre l'économie de 20 millions d'€ chaque année... pour le plus grand profit des actionnaires.

Une échelle dangereuse

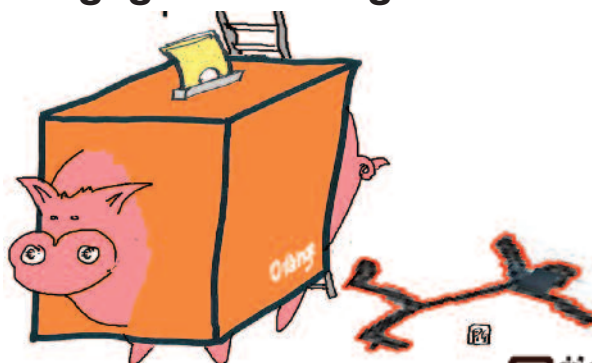
Cette échelle avait été abandonnée dans de nombreux services à la demande des technicien-nes et l'intervention des représentant-es du personnel mais était malheureusement encore utilisée à Aix et Marseille.

Orange en procès

Le 9 décembre 2015, à 14H, Orange sera jugée de sa responsabilité pour l'accident à Aix en Provence. Sud s'est portée partie civile aux côtés de la famille. Nous manifesterons ce jour là notre solidarité avec la famille et les proches de Jean Claude Lachaux.

Le 9 décembre, faites du bruit ou du silence !

Le 9 décembre, à 14H et toute la journée, Sud appelle tou-ttes les collègues à faire du bruit ou du silence pour que Jean Claude Lachaux ne soit pas oublié. Sud et Solidaires seront présents dès 12H devant le tribunal d'Aix en Provence pour accompagner les proches de la victime et exiger qu'on ne perde plus jamais sa vie à la gagner à Orange ou ailleurs.



Pour suivre Sud
chaque semaine,
s'inscrire à notre
newsletter



Déclaration soutenue par par les fédérations syndicales Orange CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et Sud

Lundi 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange, chutait avec son échelle et il décédait des suites de cet accident le 23 décembre. Malgré les interventions répétées des représentant-es du personnel dans le CNSHSCT, les CHSCT..., la direction du groupe s'était entêtée à imposer une Plate Forme Echelle conçue pour Orange. Cet outil était inadapté pour répondre aux nouvelles contraintes légales et préserver la sécurité des salarié-es. Il permettait essentiellement d'économiser 20 millions d'euros/an . Ces échelles étaient dangereuses comme de cela avait été confirmé par de précédents accidents, les expertises et les interventions des inspections du travail.

Il aura fallu l'accident mortel de Jean Claude et les interventions du CHSCT local et du CNSHSCT pour que ces PFE soient enfin retirées des Unités ou elles étaient encore.

Aucun intérêt financier ne devrait venir compromettre notre santé au travail.

Le 9 décembre 2015, à 14H, Orange comparaitra en correctionnelle devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence. Nous manifesterons ce jour là notre solidarité avec la famille et les proches de Jean Claude Lachaux. Malheureusement, rien ne pourra réparer la disparition de notre collègue mais nous espérons que toute la responsabilité de l'entreprise dans cet accident mortel sera sanctionnée.

Notre santé, c'est capital !